

## ! OBLIGATION : DÉCLARER ET PAYER EN LIGNE

Vous devez **obligatoirement** effectuer la déclaration et le paiement de vos cotisations en ligne si votre chiffre d'affaires est supérieur à :

- 8 300 € de chiffre d'affaires pour les prestations de services ou professions libérales,
- 20 700 € de chiffre d'affaires pour les activités d'achat / vente.

### DEUX SOLUTIONS POUR EFFECTUER VOS DÉCLARATIONS EN LIGNE

Sur [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr)

... OU ...

Sur la nouvelle

**Appli mobile AutoEntrepreneur Urssaf**

Pour vous accompagner, le guide « mode d'emploi pour déclarer et payer en ligne » détaille toutes les étapes de l'inscription, de la déclaration et du paiement. Consultez-le sur la page d'accueil de : [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr)



#### Déclaration du chiffre d'affaires et paiement des cotisations

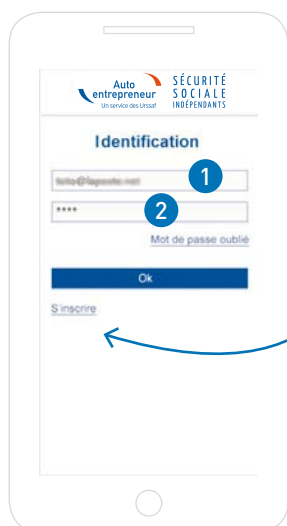
- Déclaration personnalisée selon votre profil (activité, taux, exonération ...)
- Calcul automatique
- Paiement sécurisé, par télépaiement (montant débité qu'après le jour de l'échéance) ou carte bancaire

NOUVEAU



### TÉLÉCHARGEZ VOTRE APPLICATION AUTOENTREPRENEUR URSSAF

Avec cette application, simple et gratuite, dédiée aux auto-entrepreneurs, **déclarez votre chiffre d'affaires** en quelques clics et **payez les cotisations et contributions sociales par télépaiement ou carte bancaire.**



#### COMMENT FAIRE ?

- **Téléchargez l'application sur votre Smartphone** (App Store ou Play Store)
- **Inscrivez-vous au service** (y compris si vous êtes déjà utilisateur des services en ligne sur [lautoentrepreneur.fr](http://lautoentrepreneur.fr))

1 Votre identifiant de connexion est le courriel utilisé pour l'inscription à l'application ou votre numéro de Sécurité sociale (NNI).

2 Vous vous connectez avec le mot de passe obtenu.

Vous devez ensuite le personnaliser sur 8 caractères (des chiffres et des lettres sans caractères spéciaux).

- Après avoir saisi vos données, le message ci-dessous apparaîtra.

Merci, votre adhésion aux services déclarer / payer a bien été prise en compte.

Un courriel de confirmation vient de vous être envoyé. Ce courriel contient le mot de passe temporaire préalable à votre première connexion.

Ok

Cliquez ici pour ouvrir le menu général et consulter le guide d'utilisation.

Les principales rubriques s'affichent juste après la connexion et vous permettent de naviguer dans l'application.

## POUR DÉCLARER ET PAYER

Choisissez la période concernée.

Indiquez le montant de votre chiffre d'affaires.

Vous pouvez opter pour le télépaiement ou le paiement par carte bancaire.

➕ Pour contacter le support technique de l'application : [contact-ae@urssaf.fr](mailto:contact-ae@urssaf.fr)